

GENÈVE LETTRES

Organe de la Société genevoise des écrivains

SOMMAIRE

N° 8

Editorial	1
Michel Herzig: Institut National Genevois	2
Statuts de la SGE	5
Ronald Fornerod: Journées littéraires	8
Liliane Menetrey: Les Greniers	13
Vingt ans de prix	14
Jean-Georges Lossier: Poème	16
Albert Py: Poème	17
Le poète: travail de maturité 1985	18
Publications	21
Liste des membres SGE	26

Automne 1985

Prix Fr. 5.—

GENÈVE LETTRES

Organe de la Société genevoise des écrivains

SOMMAIRE

N° 8

Editorial	1
Michel Herzig: Institut National Genevois	2
Statuts de la SGE	5
Ronald Fornerod: Journées littéraires	8
Liliane Menetrey: Les Greniers	13
Vingt ans de prix	14
Jean-Georges Lossier: Poème	16
Albert Py: Poème	17
Le poète: travail de maturité 1985	18
Publications	21
Liste des membres SGE	26

Automne 1985

Prix Fr. 5.—

EDITORIAL

Ce Genève-Lettres contient beaucoup d'informations. Toutefois, il ne faut pas le lire comme un simple catalogue.

Si les précédentes parutions se sont surtout attachées à la définition de notre Société, ce Genève-Lettres devait l'expliquer concrètement. Donner ses statuts, rédiger la liste de ses membres, et, dans la mesure du possible, citer leurs derniers ouvrages.

En outre, il est apparu nécessaire de déterminer la place de la SGE affiliée à l'Institut National Genevois. Cette affiliation – non une intégration – afin de permettre aux écrivains qui n'ont pas la citoyenneté genevoise de faire partie de la SGE tout en bénéficiant des avantages de l'Institut.

Situer notre Société dans un autre contexte encore: celui de la Cité. C'est-à-dire énumérer nos activités. Nos «Greniers», les Journées littéraires, sans oublier notre Prix offert par la Ville de Genève, qui aura bientôt trente ans d'existence. En résumé, une société vivante, vivant dans la société. Non pas seulement une Société de gens qui écrivent mais qui se sentent également responsables de ce qu'ils écrivent.

Ce Genève-Lettres informe. Savoir qui a écrit quoi. Lire des noms et voir des visages. Connaître le sol sur lequel on marche.

Ce Genève-Lettres 1985, sans tirage à ambition littéraire, n'est cependant pas sans ambition. Cette édition marque la volonté de créer un lien pratique entre les membres. Ce Genève-Lettres s'adresse aussi à tous ceux qui veulent être renseignés.

Non, il ne s'agit pas d'un catalogue. Entre les listes, les noms, les dates et les rapports, se glisse une intention qui va au-delà des énumérations. Néanmoins, reste à chacun la liberté de lire ces quelque trente pages comme bon lui semblera. Notre souhait était d'établir une forme de contact. Geste simple mais authentique.

Jacqueline CASARI
Présidente de la S.G.E.

L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

L'Institut de Genève, comme il s'appelait lors de sa création en 1852, fut l'œuvre de James Fazy, qui transforma en quelques années la République de Genève.

Pendant des siècles, Genève avait vécu sous un régime aristocratique, quelques hommes seulement assumant le pouvoir. C'était le Petit Conseil qui désignait lui-même les membres du Conseil des Deux Cents. Ceux-ci devaient être des bourgeois, c'est-à-dire soumis à l'impôt. Le reste de la population n'avait aucun droit dans les affaires de la république.

Les événements de 1789 en France devaient avoir leur répercussion chez nous. Une révolution éclate, qui n'ébranlera que très provisoirement le régime. C'est ensuite l'occupation française imposant l'égalité des droits politiques.

Après la chute de Napoléon, Genève retrouve son indépendance, mais aussi l'ancien système de gouvernement, basé sur les privilèges et méconnaissant l'évolution qui s'était faite dans les esprits.

En 1842, Genève était, selon François Ruchon, divisée en trois villes ayant chacune son esprit et ses habitudes.

La haute ville avec ses hôtels discrets, où vivent des vieillards qui se souviennent des fastes de l'ancienne république. Leurs fils ou leurs parents sont aux affaires. Le Conseil d'Etat est entre leurs mains.

Dans les rues basses, deuxième partie de cette Genève de 1842, siège du commerce et des affaires, règne un esprit moins guindé que dans la ville haute et l'esprit de réforme fait rêver plus d'un commerçant.

Reste la troisième partie de cette trilogie. Le faubourg. C'est la tête brûlée de la cité. Quartier pittoresque, bien serré autour de son temple. De nombreuses rues, d'allées transversales, de petites cours, font de Saint-Gervais un quartier populeux et pauvre.

C'est la citadelle des opposants et James Fazy est chez lui.

Sa famille, après avoir quitté une haute vallée du Dauphiné, pour cause de religion et après avoir séjourné en Hollande, s'installe à Genève à la fin du XVIIe siècle.

James a entendu, dans son enfance, son grand-père et son père parler des luttes passées et rêve de droits égaux pour tous les citoyens.

Après quelques années passées en France, James Fazy rentre à Genève et proclame avec quelques amis les idées libérales issues de la révolution de 1789.

Ils obtiennent en 1842 une première constitution qui, si elle avait été appliquée loyalement, aurait modifié radicalement l'organisation politique de Genève. Malheureusement, les conservateurs genevois ignorent ces nouvelles dispositions et continuent à diriger comme par le passé. Devant cette attitude, Fazy et ses amis poursuivent la lutte et l'agitation augmente jusqu'au matin du 6 octobre 1846 où le gouvernement ordonne l'arrestation de Fazy. Cette inculpation met le feu aux poudres. Le quartier de Saint-Gervais prend les armes, dresse des barricades sur les ponts et de ce fait, coupe toutes les communications avec la ville haute. Le parti au pouvoir décide alors l'attaque du faubourg pour le mercredi 7 octobre. C'est exactement à 15 h. 16 que furent tirés les premiers des 380 coups de canon que les artilleurs de la milice dirigèrent contre ce quartier révolutionnaire.

A la fin de l'après-midi, les troupes gouvernementales sont contraintes de battre en retraite. Le combat dura deux heures et demie. Il fit 17 morts et 10 hommes moururent des suites de leurs blessures.

Le surlendemain, Fazy se rend dans la haute ville et déclare en pleine séance du Grand Conseil: «Au nom du Conseil Général, je vous déclare dissout». Le colonel Dufour se lève alors et s'adressant à Fazy: «Nous ne céderons qu'à la force des baïonnettes, allez les chercher». «Elles sont là», dit Fazy. Sur un geste de sa main, une foule compacte envahit la salle. La révolution est terminée.

James Fazy peut alors accomplir son œuvre. Journaliste de talent, il a fondé le Journal de Genève en 1826, orateur clair et précis, possédant un grand ascendant sur les hommes, James Fazy modifie complètement la physiologie morale, économique et politique de la cité.

Très vite, il dote Genève d'une nouvelle constitution et crée de nombreuses institutions, dont la Banque de Genève, la Caisse Hypothécaire et l'Institut National Genevois. Cette institution populaire, ouverte à tous les citoyens de Genève, est destinée à faciliter la publication de leurs idées et du résultat de leurs travaux dans les domaines des sciences, des lettres et des arts.

L'Institut fut inauguré solennellement le 2 mai 1858. Des personnages célèbres furent membres des diverses sections, citons le chirurgien Jacques Reverdin, François Diday, Barthémy Menn, Frédéric Amiel et Jaques-Dalcroze.

Le premier président fut le Professeur J.J. Caton-Chenevière. Au terme de son mandat, James Fazy se chargea de la présidence qu'il passa ensuite à Carl Vogt.

Actuellement, l'Institut est régi par la loi du 28 décembre 1958 abrogeant celle de 1852. Il est toujours formée de cinq sections indépendantes, chacune étant composée de membres actifs, correspondants et émérites. Il s'agit:

- Sciences naturelles et mathématiques
- Sciences morales et politiques
- Littérature
- Beaux-Arts, Musique et Lettres
- Industrie, Commerce et Agriculture.

Il convient d'ajouter à cette liste les sociétés affiliées suivantes:

- Société Astronomique de Genève
- Club de la Grammaire
- Cercle d'Etudes Historiques
- Société Genevoise des Ecrivains.

Les meilleurs travaux relatant les activités des sections sont réunis sous forme de publications non périodiques dans la collection appelée «Acte de l'Institut». Ces publications sont conservées au siège de l'Institut et à la Bibliothèque Publique et Universitaire. Elles sont remises aux membres de l'Institut et à tous ses correspondants étrangers.

Pour être membre de l'Institut National Genevois, il faut être reçu dans l'une de ces sections. Chacune de ces dernières a ses statuts et ses critères d'admission.

Cependant, comme le disait J. H. Duchosal en 1852, il faut: «Que l'Institut accepte non seulement tout grand savant, mais encore tout homme de bonne volonté qui veut apporter sa pierre à l'édifice; et il sera infiniment utile».

Michel HERZIG
Président Institut National Genevois

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ GENEVOISE DES ÉCRIVAINS

Article premier

La Société genevoise des écrivains (S.G.E.) est une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse. Elle est politiquement neutre. Elle groupe des écrivains professionnels ou non et d'autre part, membres ou non de la Société suisse des écrivains (S.S.E.). Elle est affiliée à l'Institut national genevois. Son siège est à Genève. Sa durée est illimitée.

Article 2

La S.G.E. encourage la création littéraire, défend les écrivains, protège la liberté d'expression et participe dans la région genevoise aux activités culturelles. Elle s'efforce de faire connaître les œuvres de ses membres.

Article 3

La S.G.E. est ouverte à tous les écrivains de nationalité genevoise ou nés à Genève ou encore domiciliés dans le canton de Genève ou ses environs lesquels s'étendent à la Haute-Savoie, au pays de Gex ainsi qu'au district de Nyon.

Article 4

Peuvent devenir membres actifs de la Société les écrivains qui ont publié un livre, qui ont fait diffuser une pièce de radio ou de télévision, qui participent régulièrement à l'activité littéraire de la presse, de la Radio et de la Télévision, qui ont réalisé un scénario de film, qui ont fait représenter une pièce de théâtre ou qui ont fait preuve d'une activité de traducteur. Ces exigences sont les mêmes que celles de la S.S.E. (art. 3, al. 2, des statuts).

Article 5

Les membres qui font partie de la «Société suisse des écrivains» en forment la Section genevoise conformément à l'article 24 des statuts de la Société suisse qui prévoit qu'elle offre à ses membres la possibilité de former des Groupes en son sein.

Article 6

Sur présentation de manuscrits, des écrivains non encore publiés peuvent adhérer à la Société en qualité de membres associés sans droit de vote.

Article 7

La Société peut nommer membres d'honneur par une décision de l'assemblée générale des personnalités qui auront rendu de grands services à la Société ou qui comptent une très longue période de sociétariat. Ces membres sont dispensés du paiement de la cotisation.

Article 8

Les amis des écrivains ou des lettres genevoises peuvent adhérer à la Société en qualité de membres passifs. Le montant de leur cotisation est fixé par l'assemblée générale. Ils ne participent pas aux assemblées statutaires, mais ils sont invités aux autres réunions et manifestations de la Société.

Article 9

Les personnes qui ne sont pas genevoises et qui habitent en dehors des régions prévues à l'art. 3 peuvent devenir membres correspondants. Leur situation est réglée en application de

l'un des articles 6, 7 ou 8. Par dérogation, un ancien membre actif qui a quitté l'une des régions énumérées à l'art. 3, peut à sa demande demeurer membre actif de pleins droits. Il ne peut braver la présidence.

Article 10

Les organes de la Société sont :

- a) l'assemblée générale, dans laquelle ont le droit de vote les membres actifs et les membres d'honneur,
- b) le comité,
- c) les vérificateurs des comptes.

Article 11

L'assemblée est le pouvoir suprême de la Société. Elle se réunit en assemblée générale ordinaire une fois par an, en principe dans le premier semestre de l'année, avant l'assemblée générale de la S.S.E. Les convocations individuelles sont envoyées au plus tard 15 jours d'avance. Les propositions individuelles, faites par écrit, doivent parvenir au président au moins 5 jours avant l'assemblée pour être ajoutées à l'ordre du jour.

Article 12

L'assemblée générale se prononce sur le rapport du Comité. Elle adopte et modifie les statuts, prononce la dissolution de la Société si un tel objet est à l'ordre du jour. Elle élit le comité et les vérificateurs des comptes. Elle fixe le montant des cotisations. Elle se prononce sur les comptes et en donne déchargé aux organes responsables. Elle prononce les exclusions éventuelles. Le cas échéant, elle approuve le budget du prochain exercice.

Article 13

Les votations et élections se font à main levée à moins que le 1/5 des membres votants et présents à l'assemblée demande le scrutin secret.

Article 14

L'assemblée générale prononce, sur proposition du comité, l'exclusion de tout membre qui, malgré deux avertissements dont l'un au moins se réfère à cet article en invitant l'intéressé à s'expliquer, ne s'est pas acquitté de ses cotisations pendant 3 ans y compris l'année courante.

Pour le reste, l'exclusion ne peut être prononcée que pour des raisons graves, et notamment si le comportement d'un membre est nuisible à la S.G.E.

Article 15

Sur décision du comité ou à la demande du 1/5 au moins des membres actifs une assemblée générale extraordinaire est convoquée en cours d'exercice.

Article 16

Le comité se compose de 7 membres au moins. Il est élu pour une période statutaire de 2 ans. L'assemblée générale élit parmi les membres du comité qui font partie de la S.S.E., le président et le vice-président et parmi l'ensemble des membres, le secrétaire et le trésorier. La Société est légalement engagée par la signature du président ou du vice-président et du secrétaire ou du trésorier, signé conjointement.

Article 17

Un membre ne peut siéger au comité plus de 3 périodes consécutives. Si l'application de cette mesure présente de réelles difficultés pour l'un ou l'autre des postes du comité, on peut y renoncer à titre exceptionnel. Une telle décision ne peut être admise que si elle est approuvée par les trois quarts des suffrages de l'assemblée générale compétente.

Article 18

Le président dirige le comité et l'assemblée générale. Dans les débats de cette dernière, le président tranche en cas d'égalité. En cas d'égalité des voix lors d'élections, le candidat le plus âgé est élu. Le comité entretient l'activité de la Société et s'occupe de l'exécution de programmes éventuels.

Le président ou, le cas échéant, le vice-président ou encore, si le mandat leur en est expressément confié par le comité, d'autres membres représentent la Société à l'extérieur.

Article 19

Sur décision du comité, un ou des membres de la Société peuvent être exceptionnellement rétribués pour un travail spécial.

Article 20

Le trésorier gère les finances de la Société dont les biens sont constitués par les cotisations des membres, les dons, legs, subventions et recettes diverses. L'avoir de la Société répond seul des obligations de celle-ci.

Article 21

L'assemblée générale ordinaire nomme pour 2 ans deux vérificateurs des comptes et un suppléant, les trois pris en dehors du comité. Les vérificateurs procèdent chaque année à un contrôle des comptes de la Société et font rapport à l'assemblée générale ordinaire. Ce rapport et celui du trésorier sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Article 22

La dissolution de la Société n'est prononcée que par un vote à la majorité des deux tiers au moins des membres inscrits. Si l'assemblée ne réunit pas ce quorum une seconde assemblée, convoquée dans un délai de trois semaines, en décidera à la majorité des membres présents.

Article 23

En cas de dissolution, l'avoir de la S.G.E. sera remis pour moitié à la S.S.E. et pour moitié à l'Institut National Genevois. Les archives iront à l'Institut National Genevois.

Article 24

Dans les cas non prévus aux présents statuts, il sera référé aux statuts de la S.S.E.; le cas échéant, on appliquera les règles dispositives du Code civil suisse.

Article 25

Les statuts antérieurs de la Société sont abrogés.

Ces statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale de la SGE le 31 mars 1982.

Pour la SGE

La secrétaire
Manon HUBERT

La présidente
Liliane MENETREY

JOURNÉES LITTÉRAIRES GENEVOISES

Une société réunissant des individualistes, comme le sont habituellement les écrivains, peut n'être qu'une institution honorable – au mieux une «amicale» quand on ne sollicite pas trop le mot – si elle ne recherche pas avant tout le contact avec l'extérieur.

La SGE a voulu aller plus loin dans cette direction. En 1983, elle a décidé d'établir un fichier des ouvrages de nos membres à l'usage de l'Association des libraires de Genève; avec sa collaboration, elle souhaitait organiser des JOURNÉES LITTÉRAIRES susceptibles de susciter un échange plus large.

Trois éditions ont déjà eu lieu. Avant d'évoquer nos intentions et d'esquisser un premier bilan, l'occasion nous est offerte de rappeler – brièvement dans ce contexte – les programmes proposés. Le secrétariat de la SGE se tient à disposition de chacun pour fournir plus abondante ou plus précise documentation.

* * *

1983:

«TROIS JOURS POUR DECOUVRIR LES ECRIVAINS GENEVOIS», titrait le «Journal de Genève» pour présenter les premières Journées réalisées aux Halles de l'Île, les 2, 3 et 4 juin.

Le jeudi après-midi avait réservé «la parole aux enfants»: poèmes qu'ils ont dits dans un cadre décoré de leurs dessins; théâtre de marionnettes, «Les Marottes» de Lyon; productions du groupe «La Colombière» du Grand-Saconnex et final avec un joyeux lâcher de ballons sur l'Île.

Ce même soir, à l'autre horizon, un émouvant récital rendait «hommage aux membres disparus», avec le concours des comédiens de talent que sont Lya Syngalowski, Marion Chalut, Thierry Tanquerel et Jacques Maître, accompagnés par le Trio Maignac.

Le vendredi 3 juin, Jacques Bofford présida une «Table ouverte» sur le thème: «Ecrire à Genève». Des éditeurs, des libraires, des écrivains, des représentants de la presse romande eurent l'occasion d'échanger, voire de confronter leurs points de vue.

Le samedi, fin de l'Exposition qui, pendant ces trois jours, avait présenté les œuvres récentes de nos membres et leur avait permis un contact personnalisé avec les visiteurs.

Dès 20 heures, les danseuses de Jacqueline Thévoz et un Bal des poètes fêtaient ce premier rendez-vous.

* * *

1984:

Les Deuxièmes Journées: «JEUNE ECRITURE ET ACTUALITE»

Aux Halles de l'Ile, les jeudi 3, vendredi 4 et samedi 5 mai. Cinq objectifs réalisés:

- 1) Donner à cette occasion la plume et la parole aux jeunes des collègues genevois, publics et privés; ce fut fait le jeudi sous deux aspects:
 - par l'organisation d'un concours intitulé «Jeune écriture 84»: quelle joyeuse ambiance lors de la lecture des textes primés, de la proclamation des résultats et surtout de la distribution des prix!
 - par la représentation scénique de «l'œuvre d'un écrivain du terroir»: trois jeunes choisirent de jouer des extraits de Rodolphe Toepffer, avec intermèdes musicaux signés J.-J. Rousseau...
- 2) Présenter d'autres facettes d'écrivains genevois: d'où l'Exposition «Ecrivains-artistes contemporains de Genève». Aux cimaises des halles de l'Ile, des œuvres de Liliane Ménetrey-Lacroix, Henri Noverraz, Renée Robert-Charrue et Luc Vuagnat.
- 3) Aborder un sujet général en relation avec l'écriture. Gilbert Guex anima une table ronde sur le thème: «Le métier de journaliste» avec la participation de Irène Liechtenstein, Antoine Bosshard et Jo Excoffier, représentant respectivement la presse parlée, écrite et audiovisuelle.

- 4) Proposer des textes d'auteurs actuels de la SGE dans le cadre d'un récital préparé par Georges Milhaud avec la collaboration de comédiens de son choix et accompagné par Luc Tiercy, flûtiste.
- 5) Organiser avec l'Association des libraires de Genève un panorama des ouvrages que les auteurs de la SGE souhaitaient présenter personnellement.

* * *

1985: «LE TEMPS ET ...

*PIERRE SEGHERS INVITES
PAR LES ECRIVAINS GENEVOIS.*

UNI II et Brasserie International, les 25 et 26 avril.

Plusieurs éléments obligèrent les organisateurs à modifier l'ordonnance et les lieux des «Troisième journées littéraires genevoises». D'une part, nous ne pouvions plus disposer des locaux des Halles de l'Île. Ensuite, après les tout jeunes en 1983, les collégiens en 1984, nous avons décidé de nous adresser au milieu universitaire. Ce qui impliquait de nous rendre dans leurs locaux et d'y inviter une personnalité de renom. Il se trouva enfin que le thème retenu par la Faculté de Lettres de l'Université coïncidait avec celui que nous avons choisi pour nos Journées, à savoir «le temps».

C'est ainsi que le jeudi 25 avril, dans l'émission télévisée «Midi-Public», Pierre Seghers annonçait la poésie. Dès 14 heures, dans le Hall de UNI II, ouverture de l'Exposition «Présence des écrivains genevois» dans un espace où étaient présentés les travaux d'élèves de la classe de 4ème des Arts Décoratifs pour la création de notre affiche. A 17 heures, réception officielle avec allocutions notamment de MM. Emmenegger, responsable du Département Beaux-Arts et Culture de la ville, Albert Py au nom de l'Université et Mme Liliane Ménétrety pour la SGE.

Ce même soir à UNI II, devant un auditoire chaleureux, Pierre Seghers s'exprima sur le thème qui lui avait été proposé: «Le temps dans

la poésie d'aujourd'hui». A travers les poètes qu'il aime, à travers sa propre expérience, il en a recherché la trace. Evoquant cette soirée, Françoise Suter écrivait dans le «Journal de Genève» le surlendemain: «Car l'éditeur de tant de poètes est poète, un poète amoureux de son art, fougueux, généreux, expressif, profondément simple et vrai. C'est au nom de tous les autres qu'il dit «je». Qu'il loue la vie et le jaillissement de la création».

Le ton était donné et le samedi soir, la grande salle de la Brasserie International (120 places) se révéla... trop petite pour le récital de textes des auteurs de la SGE !

Le thème du «temps» avait parallèlement été proposé aux écrivains genevois. Les pages retenues par une commission présidée par Freddy Klopfenstein avaient été soumises au comédien Roger Cunéo, responsable de la soirée du samedi.

Une soirée divisée en deux parties:

– Sur la trame de ses orgues de Barbarie, avec tendresse, passion ou révolte, Roger Cunéo et sa fille Anne tissèrent «notre temps» vécu par douze écrivains d'ici.

– Enfin ce furent, jusqu'à une heure avancée, «chansons et poèmes à travers temps», avec la nostalgie des orgues, la conviction et le talent de l'interprète. Et la communion d'un public qui finit par reprendre en chœur les refrains ...jusqu'au temps des cerises.

* * *

Esquisse d'un bilan

L'intention de la SGE, en organisant les «Journées littéraires genevoises», était de décroisser un peu plus ses activités; de partager avec d'autres milieux – une fois l'an – l'élaboration d'un programme culturel. Le but a-t-il été atteint?

Bien des points sont encore à améliorer, des maladresses à éviter, des désirs à réaliser. Chacun modulera sa réponse.

Ronald FORNEROD

PS Ont participé aux Comités d'organisation:

Mesdames: Jacqueline Casari – Manon Hubert – Madiana Luchetta-Russotti – Colette Josserand – Liliane Menétrey – Marjorie Périer – Lya Syngalowsky.

Messieurs: Jean Chaboud – Ronald Fornerod – Gilbert Guex – Denis-Pierre Meyer – Claude Schmidt.

«LES GRENIERS»

Où situer mieux que dans un «Grenier», des écrivains dont l'imagination pour la plupart est nourriture quotidienne? S'il est un lieu prédestiné à «la découverte» – réelle mais aussi imaginaire – c'est bien ce «Grenier», celui rêvé – ou non – de son enfance.

Le réel, l'imaginaire, peuvent-ils faire bon ménage? Le «GRENIER LITTERAIRE» de notre Société a tenté de le soutenir en ouvrant ses portes, dès 1981, à toutes les possibilités du genre littéraire. Les premières rencontres se sont déroulées sous le toit du café «Chez Moustache» à Satigny. Puis elles se sont déplacées à Genève, dans les Halles de l'Île. Aujourd'hui, elles se font à la Brasserie «L'International», Place du Cirque. Que peut-on en espérer? Chacune de ces rencontres a sa propre particularité. Elle réunit à chaque fois d'autres textes, d'autres gens et des fidèles. Les auteurs invités à parler de leur ouvrage ont été nombreux. En plus des membres de la Société Genevoise des Ecrivains, des écrivains suisses ou étrangers, de passage à Genève, y ont été accueillis. De ce fait, un éventail aussi large permet la diversité des œuvres présentées et durant ces cinq dernières années, le «Grenier Littéraire» en a donc bénéficié.

Lors de la création des «Greniers Littéraires», l'idée poursuivie était d'offrir, en un lieu donné, la parole à l'écrivain. Et cela pour lui permettre de passer du monologue face à la page blanche au dialogue avec le public. Il semble que ce but ait largement été atteint. D'autres «Greniers» ont fait l'objet de débats touchant la littérature sur un plan plus général et toujours le dialogue a existé. N'est-ce pas là ce que l'on peut espérer de ces rencontres ?

Si l'aventure est pour demain, elle est également à l'origine de tout mouvement. Dans une société d'écrivains, où l'imaginaire a sa place de droit, on imagine aisément ce que ces «Greniers Littéraires» peuvent offrir car ils n'ont aucune frontière et tous les échanges y sont permis. La démarche essentielle des «Greniers» demeure un mouvement né d'un courant qui lui a permis et qui lui permettra d'aller d'aventure, de découverte en découverte et, bien sûr, à la rencontre des événements littéraires tant futurs que passés. Aussi bien, le «GRENIERS LITTERAIRE» ne manque pas de sujets à exploiter et c'est l'un de ses intérêts, de même qu'une raison d'être un trait d'union entre les membres de la S.G.E., la littérature et le monde extérieur.

Liliane MENETREY

LE PRIX LITTERAIRE

de la Société genevoise des écrivains offert par la Ville de Genève

Le Prix de la Société genevoise des écrivains offert par la Ville de Genève a été créé en 1956 par Monsieur J. Th. Brutsch alors président de la SGE.

Le montant de ce prix avait été fixé à Fr. 3000.-. En 1966 ce prix s'élevait à la somme de Fr. 6000.-. En 1980 on passa à Fr. 10.000.- et en 1984 la Ville octroya Fr. 20.000.- afin de permettre une remise de mentions avec chèque à l'appui. Un encouragement à l'écriture.

Au début de sa création ce Prix n'attira que quelques candidats. On assista à un intérêt grandissant. En 1975, par exemple, le concours ouvert pour «romans et nouvelles» recevait 35 manuscrits, en 1980 le chiffre s'élevait à 50 et, en 1984, on enregistrait 115 envois.

Liste des lauréats de ces vingt dernières années:

1965 – Prix pas décerné.

1966 – Lauréats: MM. Jean LOSSIER: «Du plus loin»

Albert PY: «L'homme rouge et son ombre cheval» poèmes

1967 – Lauréat: Mme Alice RIVAZ «Le creux de la vague»

1968 – Prix pas décerné.

1969 – Prix pas décerné.

1970 – Lauréats: Mme Etienne CHALUT-BACHOFEN «Couleurs»

M. Jean-Claude MAYOR – poèmes.

1971 – Lauréat: Mme Ninon BEAUFILS-LAVANCHY: «Le Soleil qui me disait bien» roman.

1972 – Lauréat: M. François FOSCA: «Rembrandt et l'art religieux» essai.

1973 – Prix pas décerné.

1974 – Lauréats: Mme Anaïs JAQUET «Les Oiseaux»

Mme Ingrid MAZLIAH-BOGNER «Jusqu'au cœur des pierres»

1975 – Lauréat: M. Jean VUILLEMIER «Chambre de couleurs»

- 1976 – Lauréat: Mme Simone RAPIN «Une longue marche»
- 1977 – Lauréats: Mme Ginette MOUSSA «Une lecture de Proust» essai
M. Claude REICHLER «Le Symbole et le Diable»
- 1978 – Prix pas décerné.
- 1979 – Lauréats: MM. Denis GUELPA «La désœuvre»
Jean-Vincent VERDONNET «Respiration du temps»
mention: Mme Gladys THEODOLOZ
- 1980 – Lauréats: Mme Edith HABERSAAT «l'Age de feu»
M. Raymond FARQUET «Vengeance».
- 1981 – Lauréats: Mme Yvette Z'GRAGGEN «Les années silencieuses»
mentions: Mme Julia CHAMOREL-BUENO «La chatte
gauchère»
M. Narcisse PRAZ «Poète prends ton luth et tire»
- 1982 – Lauréat: M. Pierre BOIMOND «Le voyage vers soi»
mention: M. Pierre-Martin LAMON «La tresse de Blanche-
neige»
- 1983 – Lauréat: M. Jean-Jacques ODIER «Une rose pour Jaurès»
mention: M. Alain LE COULTRE «la légende du bon roi
Mathias»
- 1984 – Lauréat: M. Juan MARTINEZ «Traite des nuits blanches»
mentions: M. André DURAND «Poème de l'ambiguïté et de la
connaissance»
Mme Gladys THEODOLOZ «Sphinx».

Depuis 1981, la maison Caran d'Ache offre la plume d'Or

Attribution de cette distinction:

- 1981 – Mme Monique TORNAY «Le livre d'heures»
- 1982 – M. Jacques GOORMAGHTIGH pour une étude sur Saint-Pol-
Roux
- 1983 – Mme Michèle TOURNEUR «la Burette»
- 1984 – Mme Anne-Lise BRUGGER «Axiales».

J.C.

Deux poèmes extraits des ouvrages primés

APRÈS

Aux terrasses des faubourgs le jour n'a trouvé
Que mes pauvres amis dont j'ignore les noms,
Ils avaient trop crié pour mieux me retenir
Quand j'étais assourdi par le bruit de ma mort.

J'avais lu dans leurs yeux une même épouvante
Je savais que mes doigts ne les toucheraient plus.
N'entendant plus ma voix brûlée par les rafales
Ils suivent sans chanter le chemin des fontaines.

Et moi j'arrive seul au pré de mon enfance.
Un univers glacé me lance des signaux
Presque effacés par toute une nuit d'insomnie...
Je réponds en poussant les portes du soleil !

Jean-Georges LOSSIER

Extrait de «Du plus loin»
La Baconnière

LES OISEAUX (deux fragments)

Un matin
si tu ramassais ta légère folie
comme la nuit ses étoiles
et t'en allais comme elle
je ne sais où, te défaisais
dans ton rêve, dans tes yeux
où les anges du bonheur
montent leur garde claire

je te respirerais
comme l'aube
et toutes les aubes à travers l'aube
surpris et nu
sur la peau ton vide frais.

* * *

Nuages qui passez
robe de pluie

ô temps qui dances sur la route
et les pas des oiseaux autour d'elle:

a-t-elle été vivante
et l'ai-je menée par la main ?

un vent léger
s'éloigne d'arbre en arbre.

Albert PY

Extraits de l'Homme rouge et
son ombre cheval.
La Baconnière

En cette année de la jeunesse, Genève-Lettres a voulu offrir quelques pages à un jeune. Dans un travail de maturité (1985) un élève du Collège de Saussure, Patrick Hammarström, définit le poète qui donne une autre valeur au mot.

LE POÈTE ...

«Poète est celui qui rompt pour nous l'accoutumance.»
Saint-John Perse

«Créativité» est un mot qui tient une place de moins en moins importante dans notre vocabulaire. La performance de l'esprit est délaissée au profit d'informations massives ... On ne produit plus, on absorbe. On ne pense plus, on mémorise. Seul rescapé de ce système, le Poète ? Oui, mais ...

Notre langage simple, formel, est rationaliste. Il n'est en fait que le reflet de nous-même et de notre société. Les mots n'ont pas de sens, ils ne sont qu'illustratifs. Evidemment ce langage-là devient petit à petit monotone à cause de sa pauvreté. Cette monotonie mène à l'accoutumance. Et il est difficile de s'en débarasser. Elle tue ce qui nous reste d'imagination. Par son aspect formel, elle condamne les sentiments et focalise tout sur un ensemble, la société. Cette accoutumance cherche à préserver le groupe au détriment de l'individu. La liberté devient alors un mot presque banni du vocabulaire quotidien. Quelque part au fond de nous, une porte s'est fermée en claquant très fort. Voilà qu'on a peur, vraiment peur, de la mort. Voilà qu'on se sent mal à l'aise. (...) Un équilibre est depuis bien longtemps rompu. Nous ne pouvons pas le rétablir puisque nous ignorons comment faire. Cette ignorance vient de ce que nous ne voulons plus voir ou entendre. Nous avons soif d'un absolu introuvable.

Mais il y a des hommes qui détiennent la clef du problème. Ce sont les poètes. Le langage leur cède ses secrets. Car eux, ils ont le pouvoir de donner les sens aux mots. Ils comblerent ainsi des vides que nous ne pouvions pas remplir. Grâce à leurs poèmes, ils stimulent notre imagination endor-

mie. Un petit univers est mis en place. Ce petit univers, dont la porte était fermée, s'ouvre sur la vraie valeur du langage. Ce que recherche le poète, c'est la perfection. Ainsi, son poème sera un ensemble de mots «parfaits» ou de signification universelle. Le poète est donc un homme à la recherche de l'universel. Or cela implique une recherche des valeurs fondamentales. Il est marchand de sable, il est marchand de vérité et de mensonge. Il est le seul à explorer l'univers du Rêve. Il voit au-delà de la Nuit, au-delà de la Mort.

Capable de raconter ce qu'il a vu, le poète cherche à se rapprocher de l'Être parfait, de Dieu. En effet, à travers les poèmes il cherche à transcender, à gagner l'absolu. Il devient créateur d'un langage nouveau et universel. Cette création devient sa raison d'exister, ou plutôt la preuve qu'il existe. Exister, c'est se projeter comme dans un film, sur un mur. Et puis exister, c'est se voir dans les yeux des autres hommes. C'est pourquoi le poète a besoin de nous pour voir qu'il existe, et nous, nous avons besoin de lui pour atteindre l'absolu. Cette cohabitation révèle une double vie à l'intérieur de nous-même. Cette vie double, c'est la balance qu'il fallait (qu'il faut) équilibrer. D'un côté, il y a la vie réelle; de l'autre côté, la vie irréaliste, le monde du Rêve. Et le but de l'homme et du poète, c'est d'atteindre l'équilibre parfait. De cette manière, on égale Dieu, on devient éternel. Mais malheureusement l'homme n'a pas encore atteint cet équilibre. De l'autre côté, le poète est confronté au même problème. Il affronte un grand danger: en effet, sa quête d'absolu dans le Rêve, dans la Nuit, peut le conduire à la folie. Se prenant pour l'égal de Dieu, il tombe dans l'égoïsme et il deviendra narcissique (voir Nerval, «Aurélia»). Alors que Dieu est la générosité même, le poète devient un égoïste. Il accomplit alors une sorte de suicide psychique. Il n'est plus poète, il est fou. Il y a bien sûr des poètes qui longeront les bords de cette folie, et même («Voyage au bout de la Nuit») certains l'accomplissent dans une certaine mesure.

Les poètes sont des équilibristes, les équilibristes du paradoxe. Il marche sur le fil de la vie, tendu entre deux mondes totalement différents mais si proches l'un de l'autre. La difficulté, c'est de tenir sur ce fil, car basculez une seule fois et c'est la chute. Il devient soit l'homme commun, soit un

homme fou. Et trop souvent on se rend compte qu'il y a des gens qui basculent directement de la première à la seconde condition. Pourquoi ? Seul un être parfait pourrait le dire. Les poètes ne sont pas forcément les plus fragiles, mais soyons reconnaissants de ce qu'ils font.

Le poète est un équilibre nécessaire à l'évolution de la société humaine. Il ne rompt pas seulement l'accoutumance, mais il brise aussi une barrière qui nous semblait infranchissable auparavant. Il ne tient plus qu'à nous de faire le pas et voir ce qui se passe de l'autre côté. Seulement voilà, aurons-nous le courage d'aller voir avant ... S'il est une chose que notre société cultive à merveille, c'est la lâcheté. Le poète est sans doute ce que Dieu attendait de tous les hommes. Mais on connaît l'histoire d'Adam et la pomme !

Patrick HAMMARSTRÖM

**PARUTIONS DES ÉCRIVAINS
MEMBRES DE LA SGE
1984 - 1985**

Nom	Prénom	Titre	Editeur
ASSAAD	Fawzia	<i>Mélanges offert à Maurice de Gandillac. Public. sous direct. Annie de Cazenave et J. F. Lyotard av. concours du CHRS.</i>	PUF 90, Bd. St. Germain Paris
AUER	Michèle &	<i>Encyclopédie internat. de photographies.</i>	CAMERA OBSCURA
CHALUT-BACHOFEN	Etiennette	<i>Exégèse</i>	—
BRESSLER	Madeleine	<i>« Le Semeur de Paradis »</i>	Bouchain Case postale 17 1095 Lutry
DURAND	André	<i>Poèmes de l'ambiguïté et de la connaissance</i>	Perret-Gentil 7, rue Dancet 1205 Genève
DUSTOUR	Christian	<i>Les roses noires</i>	Poésie vivante 2, J. Jaquet 1201 Genève
FAVRE	Béatrice	<i>« Le Soleil se lève à Venise »</i>	l'Aire 79, route Oron 1000 Lausanne 21
FRISCHING	Sacha	<i>« La France » - « L'Italie » - « La Grande-Bretagne » en salopette. (enfants)</i>	Hachette Bd. St. Germain de Prés / Paris
GREGOIRE	Hélène	<i>Le Petits chemins de Pierres</i>	L'Age d'Homme Lausanne
HABERSAAT	Edith	<i>En spirales</i>	L'Age d'Homme Métropole 10 Lausanne

PARUTIONS
1984 - 1985

Nom	Prénom	Titre	Editeur
JAQUET	Anais	<i>Diamants du cœur</i>	Editeurl Warmery 12 Lausanne
JUNOD	Huguette	<i>Quand le vent passe</i>	Saint-Germain- des-Prés 110, rue Cherche-Midi
KLOPFENSTEIN	Freddy	<i>Ministre porté disparu</i>	Perret-Gentil 7, Dancet 1205 Genève
KRIEGER	Suzy	<i>Epanouissement et structu- ration du moi par la concentration théâtrale</i>	Goerg Corraterie 6 1204 Genève
LEROYER	Micheline	<i>Un autre regard</i>	P.M. Favre Rue de Bourg 29 Lausanne
LUCHETTA-RUSSOTTI	Madiana	<i>Feuillets divers</i>	Ed. Imprimo SA Carouge / GE
MARIE	Charles P.	<i>Luc Vuagnat dans le -voile d'Isis</i>	Poésie Vivante Rue J. Jaquet 2 1201 Genève
MARTIN	Denise	<i>Au fil des lettres</i>	Ed. de Cressy
MATHYS	Jean	<i>L'Aventure est au coin</i>	% l'auteur
MENTREY-LACROIX	Liliane	<i>« Il y avait aussi le soleil »</i>	Ed. de l'Emeraude % l'auteur
MORIER	Henri	<i>La Psychologie des styles</i>	Georg 6, Corraterie Genève
NOVERRAZ	Henri	<i>Poèmes amoureux</i>	% l'auteur
PERESH		<i>Contes du Kurdistan</i>	Poésie Vivante Pierre Marie rue J. Jaquet 2 Genève
PERESH		<i>La révolte de Prararat</i>	idem à paraître
ROBERT-CHARRUE	Renée	<i>Musardises</i>	Editeurl Warney 12 Lausanne

PARUTIONS
1984 - 1985

Nom	Prénom	Titre	Editeur
ROCHAT	Gilbert	<i>Genève, fille du Rhône</i>	Cendre Vive % l'auteur
RUGA	Pascal	<i>Les Dieux se cachent</i>	% l'auteur
RUGA	Pascal	<i>Mourir à son enfance</i>	idem
SYNGALOWSKI	Lya	<i>Fenêtres sur îles</i>	Vieille Presse Crêt-Taconnet
VERDONNET	Jean-Vincent	<i>Ce qui demeure</i>	Mortemart 87330 Mezières sur Issoire
VERDONNET	Jean-Vincent	<i>Spécial J.V. Verdonnet Revue poétique</i>	La Sape 91230 Montgeron
TOCHON	François V.	<i>77 poèmes d'amour</i>	Helios CP 703 1211 Genève 3
WASEM	Blaise	<i>Empreintes</i>	Poésie Vivante 2, J. Jaquet Genève

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ GENEVOISE DES ÉCRIVAINS

Membres actifs



ANET* Daniel 1920 Martigny-Bourg	(026) 12 26 39
ARSAC, Claude 1209 Genève, 27, av. Trembley (36, quai du Seujet)	
ASSAAD, Fawzia 1245 Collonge-Bellerive, 2, chemin de Sous-Cherre	52 16 25
AUER, Michel 1248 Hermance, 10, ch. du Couchant	
BABEL, Henry 1204 Genève, 1, rue Pierre-Fatio	36 62 08
BALLMER, André A.-E. 1206 Genève, 2, av. Dumas	46 51 66
BARBIER, Henri 1219 Le Lignon, 133, rte d'Aire	96 24 41
BEAUFILS-LAVANCHY, Ninon F-74160 Norcier par St-Julien	(023) 49 08 59
BERCHTOLD, Alfred 1224 Chêne-Bougeries, 7, ch. du Mont-Blanc	48 36 10
BERGUER, Florence 1216 Comtrin, 13, ch. des Marais	34 89 94
BLANCO, Orlando 1224 Chêne-Bougeries, 25, av. des Cavaliers	48 98 60
BOCHET, Jean-Claude 1233 Bernex, 26, Bernex-en-Combes	57 24 16
BOIMOND, Martine 1213 Petit-Lancy, 25, av. des Morgines	92 12 65
BOIMOND, Pierre 1203 Genève, 28, av. des Tilleuls	44 08 83
BOREUX, Aline 1233 Bernex, 2, ch. des Failles	57 18 24
BORLOZ, Eliane 1260 Nyon, 16, rue de la Morache	61 03 21
BRESSLER, Henri 1206 Genève, 3B, av. Calas	
BRESSLER-CANTA, Madeleine 01210 Ferney-Voltaire, Les Perce-Neige, Les 4 Saisons, Moens	(023) 40 60 90
BURGER, Anne-Marie 1206 Genève, 13bis, Av. Miremont	46 13 05
CASARI, Jacqueline 1203 Genève, 5, rue Cavour	45 74 42
CHABOUD, Jean F-74100 Annemasse, 89, impasse de la Rape, Vétraz-Monthoux	(50) 92 32 57
CHALUT-BACHOFEN, Etiennette 1247 Anières, 314, rte d'Hermance	51 15 38
CHAVEZ, Sergio 1212 Grand-Lancy, 8, ch. de l'Aulne	94 26 77
CHERELLE, Yann 1205 Genève, 9, rue de Candolle	20 48 13
CHEVALIER, Martine 1205 Genève, 10, bd de la Tour	

CONVERSET, Françoise F-74800 La Roche-sur-Foron, Arbusigny	(50) 94 51 47
DARMSTETER, Jean-Paul 1202 Genève, 5, rue du Colombier	45 13 55
† DAWINT, Jean 1252 Meinier, Corsinge	59 17 23
DEVILLE, Michel 1261 Arzier	66 32 88
DIMITROV, Théodore 1292 Chambésy, 7, ch. des Magnolias	58 16 13
ELEBE, Lisembé 1219 Le Lignon, 10, av. du Lignon	96 09 86
ELZINGRE, Micheline 1213 Petit-Lancy, 9, ch. du Salève (F-83440 Fayence, route de Mons)	92 11 86
ENGELSON, Suzanne 1208 Genève, 12, av. Fr.-Grast	36 62 67
FARQUET, Raymond 1204 Genève, 19, rue du Perron	21.48.62
FAVRE, Béatrice 1209 Genève, 46, ch. des Coudriers (1209 Genève, 6, av. Riant Parc)	
FAVRE, Bertrand 1204 Genève, 14, rue Etienne-Dumont	
FAYDERES, Marie (Marjorie Périer) 1285 Avusy-Athénaz, 3, ch. Moulin de la Grave	56 17 78
FONTANET, Jean-Claude 1247 Anières, 32, ch. de l'Hospice	51 23 20
FONTANNAZ, Louise-Marie F-40630 Sabres, «Chinanon», Luglon	
FORNEROD, Ronald 1222 Vésénaz, 25, chemin du Vieux-Vésénaz	52 14 93
FRANCESCHETTI, Clara 1222 Vésénaz, 5, ch. du Pétray	52 21 43
FUCHS, Janine 1201 Genève, 10, rue de Fribourg	
GIGON, Fernand 1211 Genève I, Case postale 343	46 65 49
GILLIERON, Isabelle (de Gill) 1201 Genève, 22, rue Encyclopédie	44 85 03
GOLDMAN, Isaïe 1208 Genève, 20, ch. Rieu	32 20 88
GOMEZ, Simone 1202 Genève, 9, rue du Vidollet	34 10 44
GONET, Olivier 1260 Nyon, bureau C. Fritsch, 20, rue de la Gare	
GOTTI, Claude 1247 Anières, 378 rte d'Hermance	
† GRAVEN, Jean 1206 Genève, 31, rue de l'Athénée	46 65 17
GREGOIRE, Hélène 1297 Founex, La Blosserie	76 22 11
GROSCLAUDE, Gisèle 1207 Genève, 3, rue de la Mairie	35 65 38
GUEx, Gilbert 1233 Bernex, 30, ch. du Guillon	57 58 19

HABERSAAT, Edith 1293 Bellevue, 13, ch. Riencourt	74 22 75
HERSCH, Jeanne 1208 Genève, 14, av. Pierre-Odier	35 32 98
HIPPENMEYER, Roland 1211 Genève, 7, Servette, Case 93	prof. 35 72 33 int. 51
HONEGGER, Jean-Jacques 1233 Bernex, Les Rouettes	57 12 50
HONEGGER, Pierre 1231 Conches, 21, ch. de Conches	47 11 45
HUBERT, Manon 1018 Lausanne, 3 ch. de la Lisière	(021) 20 04 27
HUGEDE, Norbert 1226 Genève, 16, Plein Sud, Les Hauts de Feuilles	48 71 27
IGLY, France 1006 Lausanne, 6, av. de Florimont	(021) 23 66 92
JAQUET, Anaïs 1204 Genève, 5, pl. de la Taconnerie	21 45 63
JAQUET, Pierre 1213 Petit-Lancy, 7, ch. du Fief-de-Chapitre	92 23 77
JOSSERAND, Colette F-01210 Ferney-Voltaire, 68, rue de Meyrin	(023) 40 56 41
JUNOD, Huguette 1258 Perly, 1, ch. des Mollex	71 29 14
KAECH, René 4054 Basel, 7, Benkenstrasse	54 11 34
KLOPFENSTEIN, Freddy 1218 Grand-Saconnex, 26, rue Fr.-Lehmann	98 30 30
KOLLA, Christiane 1227 Carouge, 21, bd des Promenades	42 61 75
KRAYENBUHL, Marie-Isabelle 1201 Genève, 19, rue de la Prairie	44 59 88
KRIEGER, Suzanne 1219 Le Lignon, 7, av. du Lignon	96 85 65
KUNZ, Emile 1201 Genève, 4, rue du Mt-Blanc	32 57 96
LAMBELET, Elsa 1180 Rolle, cp. 80	
LATHION, Bernard 1003 Lausanne, 2, rue Caroline	(021) 22 57 48
LAUBSCHER, Jean-Pierre 1003 Lausanne, 2, pl. Bel-Air	(021) 22 32 22
LE LOUEREC, Francis F-01630 Seigny, 54, rés. du Château-des-Bains	(023) 42 23 97
LEROYER, Micheline (Kirschbaum) 1212 Grand-Lancy, 41, ch. des Verjus	94 10 09
LOKKOS, Antal 1203 Genève, 36, quai du Sujet	44 47 64
LOMBARD, Armand 1231 Conches, 1, ch. Calandrini	21 02 11
LOSSIER, Jean-Georges 1206 Genève, 12, av. Léon-Gaud	46 39 01
LOUVIER, Pierre (Moessinger) 1205 Genève, 1, rue E.-Nicolet	24 57 80
LUCAS, Gérard 1205 Genève, 1, rue E.-Nicolet	29 31 51

LUCHETTA-RUSSOTTI, Madiana 1207 Genève, 72, rue Montchoisy	36 84 24
MARIE, Charles P. 1224 Chêne-Bougeries, 78, ch. de la Montagne	48 24 13
MARQUIS-OGGIER, Clairette 1219 Aire, 30, ch. des Platières	96 45 49
MARTIN, Denise 1213 Onex, 27, ch. de la Traille	93 74 96
MARTIN, Dominique 1290 Versoix, 8, av. Louis-Yung	20 04 11
MARTIN, Marie-Augusta 1204 Genève, 1, cour St-Pierre	21 80 95
MATHYS, Jean 1209 Genève, 20, ch. Briquet	33 22 89
MATUZEWITZ, Lucie 1206 Genève, 1, rue Contamines	
MAYOR, Jean-Claude 1206 Genève, 10, av. Calas	46 11 66
MAZLIAH, Ingrid (Bogner) 1201 Genève, 69, rue St-Jean	
MEISSNER, Mary 1214 Vernier, 55, ch. des Vidollets	41 39 53
MENDELIEVICH, Elias 1209 Genève, 18, ch. Colladon	
MENETREY, Liliane 1219 Le Lignon, 11, av. du Lignon	92 21 67
MERMILLOD, Georges 1214 Vernier, 78, rue du Village	
MERTENS, Norette 1253 Vandœuvres	50 12 02
MEULSON, Evelyne 1209 Genève, 52, ch. des Coudriers	
MEYER, Denis Pierre 1203 Genève, 5, rue Camille Martin	44 22 59
MOLNAR, Miklos 1202 Genève, 42, rue de Vermont	34 70 53
MONNIN, Juliette 1206 Genève, 4, rue du Mt-de-Sion	46 27 49
MORETTI, Carlo 1206 Genève, 4, rue Louis Curval	
MORGAN, Stuart 1181 Bursin, Er. Cheraud	
MORIER, Henri 1208 Genève, 17, ch. de la Garance	49 30 45
MOUTINOT, Louis 1202 Genève, 26, rue Carteret	33 24 53
MUHLETHALER, Jacques 1226 Thônex, 41H, Route d'Ambilly	
MUTZENBERG, Gabriel 1209 Genève, 32, rue de Moillebeau	34 05 92
NOVERRAZ*, Henri 1204 Genève, Hôtel le Chandelier, 23, Grand-Rue	21 35 06
NOWAKOWSKA, Krystyna 1217 Meyrin, 31, av. de Vaudagne	82 21 73
OTTINO, Georges 1202 Genève, 9, rue du Vidollet	33 05 12

PATRICK, André (Nicolet) 1227 Thônex, 29B, ch. du Foron	prof. 29 23 33
PIANZOLA, Maurice 1201 Genève, 4, rue du Léman	31 27 70
PRAZ, Narcisse 1961 Beuson-Baar (VS)	
de PRINCY RANAIVOARIVONY, Guy Madagascar, Antananarivo, B.P. 4041	
PUISSANT, Georges 1233 Bernex, 89, ch. de Saule	57 33 86
QUARTIER-LA-TENTE, Eugénie 1203 Genève, 10, av. Devin-du-Village	44 47 48
RAPIN, Simone 1205 Genève, 16, bd des Philosophes	20 96 84
REAL, Grisélidis 1201 Genève, 24, rue de Neuchâtel	32 82 76
RIVAZ, Alice 1208 Genève, 5, av. Th.-Weber	
ROBERT, Jean-Daniel 1219 Le Lignon, 32, av. Henri Golay	
ROCHAT, Gilbert 1260 Nyon, 1, ch. Prélaz	
ROSSELET, Jean 1206 Genève, 5, Malombré	47 65 39
ROTHEN, Gaston 1203 Genève, 1, rue St-Jean	44 56 84
ROUGEMONT, Denis 1202 Genève, Inst. univ. d'Etudes européennes, 132, rue de Lausanne	31 17 30
ROYET, Hubert 1223 Cologny, 3, ch. de Planta	36 02 64
RUGA, Pascal 1205 Genève, 14, rue Crespin	46 44 84
SCHINDLER, Dali 1209 Genève, 20, ch. Colladon	93 35 87
SCHMID, Robert 1206 Genève, 5, av. Calas	46 13 15
SCHMIDT, Claude 1231 Conches, 38, ch. de Fossard	47 07 01
SCHNEIDER-VOGT, Hélène 1207 Genève, 74, rue Montchoisy	36 31 34
† SOCOLINE, Vladimir 1208 Genève, 2, rte de Malagnou	46 17 72
SPAHNI, Jean-Christian 1203 Genève, 12, rue des Cèdres	44 10 73
STEFFEN-PONTJET, Claude 1207 Genève, 16, rue des Eaux-Vives	29 30 03/36 15 01
STIERLIN, Henri 1207 Genève, 24, av. William-Favre	36 48 44
SYNGALOWSKI, Lya 1207 Genève, 7, rue Flournoy	35 59 51
THEODOLOZ, Gladys 1202 Genève, 39, rue de Lausanne	32 10 79
THEVOZ, Jacqueline Angleterre-Rent BRS 74H, 38, Whitercraft	
TOCHON, François c/o Muriel 1202 Genève, rue Chandieu 5	

TOCHON, François	
1219 Aire, 160, av. d'Aire	96 72 94
TORNAY, Monique	
1201 Genève, 31, rue du Fort-Barreau	34 07 33
TOURNIER, Germaine	
1253 Vandœuvres, 52, rte de Pressy	50 14 68
VAUCHER, Georges	
1208 Genève, 10B, ch. Frank-Thomas	32 26 42
VERDONNET, Jean-Vincent	
F-74103 Annemasse, l'Oiselinière, rte de Borly, Bas-Monthoux	37 28 74
VERKOOYEN, Erik	
1207 Genève, 7, rue de Montchoisy	36 44 02
VERNE, Hélène	
1227 Acacias, 8, rue du Grand-Bureau	43 84 64
VICHNIAC, Isabelle	
1206 Genève, 18, rue de Beaumont	46 66 09
VIQUERAT, Charles	
1201 Genève, 2, place Grenus	31 01 52
† VISSER'T HOOFT, Willem	
1224 Chêne-Bougeries, 13, ch. des Voirons	49 71 88
VOGEL, Hank	
1226 Moillesulaz, 142, rte de Genève	48 22 64
VUAGNAT, Luc	
1213 Onex, Val-d'Aire	92 95 04
† WEBER-PERRET, Mirjan	
1009 Pully, 7, ch. des Bains	
WENGER, Thierry	
1203 Genève, 28, av. des Tilleuls	45 18 22
Z'GRAGGEN, Yvette	
1247 Anières, 316, rte d'Hermance	51 11 80

Membres associés

CARON, Christiane	
F-01210 Ferney-Voltaire, 18, av. des Alpes	40 62 80
DUROUX, Pascal	
1227 Acacias, 5, rte des Acacias, centre Revilliod	42 77 30
FAVRE, Alice	
1201 Genève, 20A, quai du Seujet	32 49 44
PARIAT, Floriane	
1263 Crassier, ch. de Montelley	67 14 06

Membre passif

MOUCHET, Fanny	
1207 Genève, 31, rte de Frontenex	35 34 68

Membre de soutien

CEVEY, Henri	
1896 Vouvry, 4, rue des Lavandières	

Membres d'honneur

ANET Daniel, GRAVEN Jean, NOVERRAZ Henri, de ROUGEMONT Denis.

Nouveaux membres

d'ARGENCE, Robert Inard 1290 Versoix, 56 Grand Montfleury	55 49 23
DESHUSSES, Geneviève 1227 Carouge, 19 Bd. des Promenades	43 02 87
DESSAINT-DÉSILES, Clarisse 1227 Carouge, 14 Frontenette	42 90 47
DURAND, André 1207 Genève, 21 Ferd. Hodler	35 16 86
DUSTOUR, Christian 1212 Grand-Lancy, 79 rte. de Saint-Julien	43 63 65
FRISCHING, Sacha 1225 Chêne-Bourg, 16, ch. Sous-Moulin	48 73 26
GARNIER, Marcelle-Irène 1205 Genève, 4, Dubois-Melly	28 70 28
MARTIN, Pierre-W. André 1205 Genève, 6, Q. Ernest Ansermet	28 57 74
MEYER-WYDRA, Charlotte 1202 Genève, 23, Prieuré	31 18 83
MUELLER, Silka (m. passif) 1206 Genève, 3 rue Toepffer	46 28 61
NUSSBAUMER, Armand 1211 Genève 3, Case post. 526	prof. 20 88 11
PERESH M. 1203 Genève, 34 Daubin	
PERROUX, Jacques 1249 Puplinge, ch. Pré-Marquis 1C	49 29 07
PERUT, Galliano 1292 Chambésy, Ch. de la Valérie 23	58 16 26
PICARD, Jacqueline 1197 Prangins, 18 ch. de Trembley	
WASEM, Blaise 1255 Veyrier, Case postale 23	

Société Genevoise des Ecrivains – tél. 86 23 26
21, Ch. de Roches – Case postale 31 – 1211 Genève 17

NOTES PERSONNELLES

